

PREFECTURE  
Direction de la citoyenneté et de la légalité  
Bureau des élections et de la réglementation générale

28 DEC. 2018

**ARRETE** en date du  
**portant nomination des membres de la commission de contrôle**  
**Commune de LA GARDE**

Le préfet du Var,  
Officier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code électoral et notamment ses articles L.19 et R.7 à R.11 nouveaux,

Vu la loi n° 2016-1046 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales,

Vu la loi n° 2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

Vu le décret n° 2018-350 du 14 mai 2018 portant application de la loi organique n° 2016-1046 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales et de la loi n° 2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

Vu les résultats des élections municipales et communautaires de mars 2014,

Vu les propositions du 22 novembre 2018 du maire de la commune de La Garde,

Considérant qu'il convient de nommer les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales et de statuer sur les recours administratifs préalable obligatoires,

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

**ARRETE**

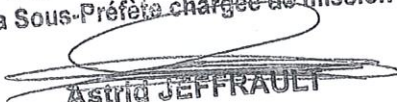
**ARTICLE 1** : Sont nommés, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 et jusqu'au prochain renouvellement intégral des conseillers municipaux, membres de la commission de contrôle de la commune de La Garde, les conseillers municipaux dont les noms suivent :

- Madame Huguette JONET-MERCADAL ;
- Monsieur Gérard PASTOR ;
- Monsieur Roger MURENA ;
- Madame Mireille CHABOT ;
- Madame Claudette ARENE épouse LOMBARDO.

**ARTICLE 2** : La composition de la commission de contrôle est rendue publique par voie d'affichage sur les panneaux officiels d'informations municipales et mise en ligne sur le site internet de la commune lorsqu'il existe.

**ARTICLE 3** : Le secrétaire général de la préfecture et le maire de la commune de La Garde sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Toulon, le 28 DEC. 2010

Pour le Préfet et par délégation,  
la Sous-Préfète chargée de mission  
  
Astrid JEFFRAULT